



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité

Question écrite n° 6029

Texte de la question

M. Jean-Michel Marchand souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de la société de la SGI Surveillance. En effet, cette société a été cédée par le Crédit lyonnais, par le biais du Consortium de réalisation, pour le franc symbolique au groupe Protectas. Or les salariés craignent que près de la moitié d'entre eux soient l'objet d'un plan de licenciement. C'est pourquoi, il souhaite qu'il lui précise, d'une part, et de manière explicite, les raisons de cette vente et les clauses de cette cession pour un franc symbolique d'une entreprise au potentiel considérable et, d'autre part, les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour éviter les licenciements secs.

Texte de la réponse

La cession par le Consortium de réalisation du fonds de commerce de la société SGI surveillance a été autorisée par le décret n° 97-366 du 18 avril 1997 (JO du 19 avril 1997). L'exploitation de l'entreprise était structurellement déficitaire depuis sa création et le Consortium de réalisation a confié le rétablissement des marges et la réorganisation à un groupe spécialisé du même secteur. En raison des résultats et de l'évolution négative des parts de marché, le fonds de commerce SGI surveillance a été cédé pour un franc, cette cession s'accompagnant du transfert de l'ensemble du personnel de l'entreprise vers l'acquéreur. Les moyens ont été donnés à ce dernier pour optimiser le maintien des contrats et dispenser la formation suffisante au personnel transféré. Aujourd'hui, il lui appartient de définir les mesures nécessaires pour retrouver l'équilibre financier en respectant les droits des salariés dans le cadre de la législation sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Marchand](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6029

Rubrique : Services

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3888

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2230